



En exercice : 59  
Présents : 53  
Votants : 59

## Séance du 18 mai 2026

Le dix-huit mai Deux Mille Vingt-Six à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 12 mai 2026, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ  
ATHÉE  
BALLOTS  
BOUCHAMPS LES CRAON  
BRAINS SUR LES MARCHES  
CHÉRANCÉ  
CONGRIER  
COSMES  
COSSÉ LE VIVIEN  
  
COURBEVILLE  
CRAON  
  
CUILLÉ  
DENAZÉ  
FONTAINE COUVERTE  
GASTINES  
LA BOISSIÈRE  
LA CHAPELLE CRAONNAISE  
LA ROË  
LA ROUAUDIÈRE  
LA SELLE CRAONNAISE  
LAUBRIÈRES  
LIVRÉ LA TOUCHE  
MÉE  
MÉRAL  
NIAFLES  
POMMERIEUX  
QUELAINES SAINT GAULT  
RENAZÉ  
SAINT AIGNAN SUR ROË  
SAINT ERBLON  
SAINT MARTIN DU LIMET  
SAINT MICHEL DE LA ROË  
SAINT POIX  
SAINT QUENTIN LES ANGES  
SAINT SATURNIN DU LIMET  
SENONNES  
SIMPLÉ

TRIDON Fabrice, titulaire  
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire  
CLAEREBOUT Évelyne, CHAUVIN Maxime, titulaires  
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire  
SORIEUX Vanessa, titulaire  
VALLÉE Jean-Luc, titulaire  
TISON Hervé, BECQUET Vincent, titulaires  
COUËFFÉ Dominique, titulaire  
LANGOUËT Christophe, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, GAUMÉ Willy, BERTHOMÉ Anna, titulaires  
BRETON Robert, titulaire  
de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, RAGARU Edit, LAIRY Lionel, MÉVITE Anne, titulaires  
GOUPILLAT Daniel, titulaire  
GOHIER Odile, titulaire  
BASLÉ Jérôme, titulaire  
BERSON Christian, titulaire  
TESSIER Jean-Pierre, titulaire  
GAROT Rémi, titulaire  
CHADELAUD Gaétan, titulaire  
JULIOT Thierry, titulaire  
JOUFFLINEAU Chantal, titulaire  
CHABOT Hervé, titulaire  
MÉZIÈRES Hervé, titulaire,  
BAHIER Alain, titulaire  
CHAMARET Richard, DAMOUR Anne-Marie, titulaires  
BONNIER Stéphane, titulaire  
RESTIF Vincent, titulaire  
LEFÈVRE Laurent, ROGER-COUSIN Priscilla, GENDRY Hugues, titulaires  
PELLUAU BIANCHI Alexandre, LE GUENNEC Aurélie, BALOCHE Dorinne, titulaires  
GUILLET Vincent, PELTIER Alexandra, titulaires  
ROBIN Gilles, suppléant  
BOURBON Aristide, titulaire  
GILLES Pierrick, titulaire  
BEUCHER Clément, titulaire  
GUINEHEUX Dominique, titulaire  
ROGER Steve, titulaire  
/  
BARREAU Anthony, titulaire

**Étaient excusés :** GEUSSELIN Stéphanie (Astillé), MAHIER Aurélie (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), BELOUARD Guillaume (La Selle Craonnaise), PROD'HOMME Tanguy (Renazé), JONCHERAY Quentin (Saint Erblon), POIRIER Bruno (Senonnes), FLEURIE Pascal (Senonnes)

**Étaient absents :** /

### **Membres titulaires ayant donné pouvoir :**

GEUSSELIN Stéphanie a donné pouvoir à TRIDON Fabrice  
HINCELIN Marie-Noëlle a donné pouvoir à GOUPILLAT Daniel  
PROD'HOMME Tanguy a donné pouvoir à LE GUENNEC Aurélie  
POIRIER Bruno a donné pouvoir à TISON Hervé

MAHIER Aurélie a donné pouvoir à de GUÉBRIANT Bertrand  
BELOUARD Guillaume a donné pouvoir à JOUFFLINEAU Chantal

**Secrétaire de Séance :** Élu **M. Philippe GUIARD**, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **OBJET 2026-05/146 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

*Séance du : 18 MAI 2026*

**OBJET 2026-05/146 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
REPRESENTATION AUX ORGANISMES EXTERIEURS – GROUPE ACTION LOCALE SUD MAYENNE**

**M. Christophe LANGOUËT**, Président, rappelle au conseil communautaire que le Groupe d'Action Locale Sud-Mayenne (GAL Sud Mayenne) est composé des Communautés de Communes des Pays de Château-Gontier, Craon et Meslay-Grez.

La mutualisation du service énergie-climat sur les Communauté de Communes des Pays de Craon, de Château-Gontier et de Meslay-Grez, formalisée par une convention d'association, développe la politique de transition énergie-climat du territoire du Sud Mayenne depuis 2016 par les délibérations suivantes :

*Communauté de Communes du Pays de Craon, délibérations du 13 juin 2016, 2022-11/143 du 14 novembre 2022 et 2023-09/116 du 18 septembre 2023 ;*

*Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, délibérations CC-031-2016 du 31 mai 2016, CC-110-2022 du 15 novembre 2022, B-116-2023 du 12 septembre 2023 et DELBC2025-108 du 09 décembre 2025 ;*

*Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, délibérations du 28 juin 2016, 5-2CC22112022 du 22 novembre 2022, 1-7CC12092023 du 12 septembre 2023 ;*

Conformément aux conventions d'association en cours, les instances de gouvernance sont les suivantes :

**Pour le Projet Alimentaire Territorial ou PAT du Sud Mayenne**

La gouvernance du PAT Sud Mayenne se compose :

-d'un élu référent par commune afin d'aborder les sujets communaux,

-d'une Commission PAT Sud Mayenne composée d'un Vice-Président (VP) référent agricole et un Vice-Président (VP) référent alimentation par Communauté de communes, soit 6 membres. Cette commission se réunit tous les 2 mois. Organe stratégique, elle prépare la politique agricole et alimentaire et sa feuille de route et coordonne la mise en place opérationnelle des actions du PAT.

-d'un Comité de Pilotage ou COPIL du PAT Sud Mayenne, composé des élus communautaires siégeant dans les commissions des Communautés de communes qui concernent tous les sujets du PAT : agriculture, économie/emploi, environnement, GEMAPI, bocage, eau, santé, social/solidarité.

-d'un Comité Local de l'Alimentation ou CLA, composé de plusieurs commissions et groupes de travail, regroupant tous les acteurs et partenaires, concernant les sujets du PAT. La commission des élus du CLA est composée de 10 élus du Sud Mayenne : 4 pour la CC du Pays de Craon, 4 pour la CC du Pays de Château-Gontier et 2 pour la CC du Pays de Meslay-Grez. Les élus de la commission PAT Sud Mayenne sont intégrés dans les 10 élus du Sud Mayenne.

Cette gouvernance peut se résumer ainsi :

<b>PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) SUD MAYENNE</b>	
<b>Convention en cours</b>	Convention d'association PAT Sud Mayenne 2025-2027
<b>Commission PAT Sud Mayenne</b>	Composée de 1 VP « agriculture » et 1 VP « alimentation » par CC, soit 6 VP au total (Sud Mayenne)
<b>COPIL PAT Sud Mayenne</b>	Elus communautaires des commissions qui concernent tous les sujets du PAT, à l'échelle du Sud Mayenne
<b>Comité Local de l'Alimentation ou CLA</b>	2 VP par CC siégeant à la Commission PAT Sud Mayenne + 2 élus supplémentaires pour les CCPC et CCPCG Soit 10 élus du Sud Mayenne au total

### **Pour la mission Mobilité Durable du Sud Mayenne**

La gouvernance de la mission Mobilité Durable du Sud Mayenne se compose d'un élu référent du PMS ou Plan de Mobilité Simplifié et des sujets de mobilité, par Communauté de communes. Les sujets de la mobilité seront abordés dans les différentes commissions des Communautés de communes (équipements, économie, social, solidarité, sport, éducation...) ou au sein d'une Commission ad hoc. L'élu référent siègera au sein du Comité de Pilotage (COFIL) du Contrat Opérationnel de Mobilité (COM), organisé par le Conseil Régional des Pays de la Loire, aux côtés du Président de la Communauté de communes.

<b>MISSION MOBILITE DURABLE DU SUD MAYENNE</b>	
<b>Convention en cours</b>	Convention d'association Mobilité durable Sud Mayenne 2025-2027
<b>Elu.e. référent.e. Mobilité, siégeant au COFIL du COM Sud Mayenne</b>	1 VP référent Mobilité siégeant aux côtés du Président de la CC au COFIL du COM Sud Mayenne

### **Pour la mission de Rénovation de l'Habitat**

La gouvernance de la mission de Rénovation de l'Habitat des Communautés de communes des Pays de Craon et de Meslay-Grez est liée à la convention signée avec l'ANAH.

Ainsi, un Vice-Président est référent des sujets Habitat/Logement afin de suivre la mission. Un ou plusieurs élus siégeront aux côtés de l'élu référent au Comité de Pilotage du Service Public de la Rénovation de l'Habitat.

<b>MISSION DE RENOVATION DE L'HABITAT</b>	
<b>Convention en cours</b>	Convention d'association Pacte Territorial – France Rénov' 2025-2030
<b>COFIL SPRH</b>	1 VP référent Habitat/logement et au total X élus par CC pour siéger au COFIL SPRH de la CC

### **Pour la mission de Conseil en Energie Partagé du Sud Mayenne**

Cette mission se divise en deux domaines : la consommation et sa réduction en énergie des équipements de la Communauté de communes, et le développement des énergies renouvelables.

<b>MISSION DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE (CEP) SUD MAYENNE</b>	
<b>Convention en cours</b>	Convention CEP Sud Mayenne – CC 2023-2026
<b>Elu.e.s référent.e.s Energie/CEP</b>	Au moins 1 VP référent du CEP pour les questions « consommation d'énergie »
<b>Elu.e.s référent.e.s énergies renouvelables</b>	Au moins 1 VP référent du CEP pour les questions « énergies renouvelables »

### **Pour la politique Energie-Climat et le GAL Sud Mayenne**

La politique air-énergie-climat du Sud Mayenne se concrétise par la stratégie et le plan d'action appelé PCAET ou Plan Climat Air Energie Territorial. Le PCAET peut être intégré dans le SCOT AEC de la collectivité. Le PCAET regroupe et coordonne de façon transversale les plans de développement concernant l'agriculture et l'alimentation, les transports et la mobilité, l'habitat, la gestion des déchets et l'économie circulaire, les bâtiments, les énergies, les milieux naturels, etc.

Afin de coordonner cette mission, un Comité de Pilotage ou COFIL Air-Energie-Climat se réunit 2 à 3 fois par an, il est composé au minimum des Présidents des 3 Communautés de communes, du Président du Groupe d'Action Local Sud Mayenne (LEADER), des 3 Directeurs Généraux des Services des 3 Communautés de communes du Sud Mayenne et du responsable du service énergie-climat mutualisé.

En parallèle, le programme LEADER du Sud Mayenne, sur la période actuelle 2023-2027 pour une enveloppe globale de 1 264 146 €, est géré par le service énergie climat mutualisé, qui prend alors le nom de GAL ou Groupe d'Action Local. La stratégie et le plan de financement du LEADER sont corrélés à la stratégie PCAET.

Le GAL est gouverné par un COPROG ou Comité de Programmation, qui doit être composé à 50% d'élus des 3 CC (collège public) et 50% de structures ou personnes de la sphère privée (collège privé), avec :

Pour le collège public :

- 2 membres titulaires et 1 membre suppléant pour la CC du Pays de Château-Gontier
- 2 membres titulaires et 1 membre suppléant pour la CC du Pays de Craon
- 1 membres titulaires et 1 membre suppléant pour la CC du Pays de Meslay-Grez
- Pour le collège privé :
- 2 membres titulaires et 1 membre suppléant pour la dimension économique
- 2 membres titulaires et 1 membre suppléant pour la dimension environnementale
- 1 membres titulaires et 1 membre suppléant pour la dimension sociale

Pour rappel, la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier, par sa délibération CC-109-2022 du 15 novembre 2022, a confirmé son engagement comme structure porteuse du GAL Sud Mayenne, assumant le portage administratif, juridique et financier des opérations d’animation, de secrétariat, de gestion, d’évaluation, de coopération, de mise en réseau, de communication et de mise en œuvre des actions du programme LEADER 2023-2027 du Sud Mayenne.

Cette gouvernance peut se résumer ainsi :

<b>POLITIQUE ENERGIE CLIMAT (PCAET) et GROUPE D’ACTION LOCAL (GAL) SUD MAYENNE</b>	
<b>Convention en cours</b>	Convention d’association PCAET-GAL Sud Mayenne 2025-2027
<b>COPIIL AEC Sud Mayenne</b>	Le Président de la CC, soit les 3 Présidents des CC du Sud Mayenne + le Président du GAL Sud Mayenne
<b>COPROG LEADER Sud Mayenne</b>	2 élus titulaires et 1 élu suppléant pour la CCPC 2 élus titulaires et 1 élu suppléant pour la CCPCG 1 élu titulaire et 1 élu suppléant pour la CCPMG

#### **La prévention des conflits d’intérêts et des prises illégales d’intérêt**

Pour rappel, selon l’article 432-12 du Code pénal, la prise illégale d’intérêt se définit par « *le fait, par une personne dépositaire de l’autorité publique ou chargée d’une mission de service public ou par une personne investie d’un mandat électif public, de prendre, recevoir ou conserver, en connaissance de cause, directement ou indirectement, un intérêt altérant son impartialité, son indépendance ou son objectivité dans une entreprise ou dans une opération dont elle a, au moment de l’acte, en tout ou partie, la charge d’assurer la surveillance, l’administration, la liquidation ou le paiement, est puni de cinq ans d’emprisonnement et d’une amende de 500 000 €, dont le montant peut être porté au double du produit tiré de l’infraction* ».

Au regard de la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025, reprenant l’article 2 de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, « *constitue un conflit d’intérêts toute situation d’interférence entre un intérêt public et un intérêt privé qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l’exercice indépendant, impartial et objectif d’une fonction* ».

Afin de prévenir toute situation de conflit d’intérêt et conformément à la Charte de l’Élu Local, particulièrement son Art. L 1111-13, l’élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d’intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l’organe délibérant dont il est membre, l’élu local s’engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

Le Conseil communautaire est invité à désigner ses représentants au GAL Sud Mayenne :

- Pour le Projet Alimentaire Territorial ou PAT du Sud Mayenne,
- Pour la mission Mobilité Durable du Sud Mayenne,
- Pour la mission de Rénovation de l’Habitat,
- Pour la mission de Conseil en Energie Partagé du Sud Mayenne,
- Pour la politique Energie-Climat et le GAL Sud Mayenne et le programme LEADER du Sud Mayenne,

#### **Le Conseil communautaire, après avoir délibéré :**

Présents : 53

Votants : 59 (par le jeu des pouvoirs)

**A L’UNANIMITÉ (59 votants)**

⇒ **NOMME M. Quentin LANVIERGE**, Vice-Président en charge de l'Economie à la Communauté de communes pour les sujets agricoles et **M. Clément BEUCHER**, Vice-Président en charge de l'Aménagement du Territoire à la Communauté de communes pour les sujets alimentaires pour siéger à la Commission PAT Sud Mayenne, ainsi qu'au Comité Local de l'Alimentation ;

⇒ **NOMME M. Clément BEUCHER**, Vice-Président en charge de l'Aménagement du Territoire à la Communauté de communes, référent pour les sujets relatifs à la mobilité durable et au Plan de Mobilité Simplifié, et siégeant au Comité de Pilotage du Contrat Opérationnel de Mobilité Sud Mayenne ;

⇒ **NOMME** le Président de la Communauté de communes pour siéger au Comité de Pilotage du Contrat Opérationnel de Mobilité Sud Mayenne, en complément de l' élu ci-dessus nommé ;

⇒ **NOMME M. Hervé MÉZIÈRES**, Vice-Président en charge de l'Habitat, du Logement, des Travaux et des Bâtiments à la Communauté de communes, référent pour les sujets relatifs à l'habitat et au logement et référent du Service Public de la Rénovation de l'Habitat, et siégeant au Comité de Pilotage du Service Public de la Rénovation de l'Habitat ;

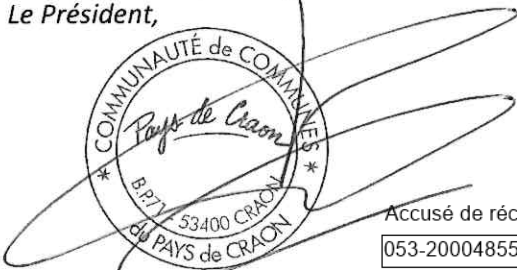
⇒ **NOMME M. Richard CHAMARET**, Vice-Président en charge de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement à la Communauté de communes, référent pour les sujets relatifs au développement des énergies renouvelables, et **NOMME M. Hervé MÉZIÈRES**, Vice-Président en charge de l'Habitat, du Logement, des Travaux et des Bâtiments à la Communauté de communes, référent pour les sujets relatifs aux consommations d'énergie ;

⇒ **NOMME** le Président de la Communauté de communes pour siéger au Comité de Pilotage Air-Energie-Climat du Sud Mayenne ;

⇒ **NOMME M. Dominique GUINEHEUX** et **M. Clément BEUCHER** en tant que membres titulaires et **M. Alain BAHIER** en tant que membre suppléant pour la politique énergie climat (PCAET) et le Comité de Programmation LEADER 2023-2027 du Sud Mayenne.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 26 mai 2026*

*Pour extrait conforme,  
Le Président,*

  
**Christophe LANGOUËT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20260526-DELIB202605146-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2026  
Affichage : 26/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



*Le secrétaire de séance,*

  
**Philippe GUIARD**